

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Mondialisation : les multinationales adorent les paradis fiscaux.....p2

La bataille des paradis fiscaux est engagée.....p3

Les six mois à venir décisifs pour lutter contre les paradis fiscauxp4

Mafias et blanchiment : les juges suisses quittent le navire.....p6

Sénégal : Détournement de 19 millions au bureau de poste de Mbour, une caissière mise aux arrêts.....p6

Affaire du détournement de 100 millions au Trésor de Tambacounda : Le cerveau, un ancien contrôleur principal des douanes, finalement arrêté.....p7

Détournement de 180 millions à Dakar - Source : Le juge traque une dizaine de chefs d'entreprise.....p8

Mondialisation : les multinationales adorent les paradis fiscaux

La localisation des actifs immatériels dépend de plus en plus des stratégies d'optimisation fiscale des entreprises.

S'il est assez facile de constater où une multinationale construit ses usines, l'estimation de la localisation réelle de ses activités devient plus compliquée lorsqu'on a affaire à la production d'actifs immatériels, comme les brevets, les copyrights, le droit d'utiliser des logos, etc. De fait, une marque ou un brevet peuvent être utilisés dans plusieurs endroits du monde à la fois. La localisation des actifs immatériels devient alors juridique: elle dépend de l'endroit où est installée la société qui en détient légalement le droit d'exploitation. Or, comme le montrent plusieurs études récentes, cette localisation dépend de plus en plus des stratégies d'optimisation fiscale des entreprises.

Le problème est d'autant plus important que l'immatériel représente une part grandissante de la valeur des entreprises, plus de 60 % pour les 100 premiers groupes européens en 2007, selon le cabinet de conseil Ernst & Young. On peut avoir une idée de la localisation juridique des actifs immatériels en étudiant de près la façon dont ils se répartissent entre les différentes filiales d'un même groupe.

Jackpot. L'économiste américain Robert E. Lipsey utilise un premier indicateur général pour les multinationales américaines, donné par la part de leurs profits réalisés en dehors des Etats-Unis: d'environ un quart au début des années 80, elle est passée à un peu plus d'un tiers dans les années 90 pour arriver à la moitié sur la période 2003-2005. On pourrait imaginer que c'est simplement le résultat de l'organisation de plus en plus internationalisée de leurs chaînes de production. Un regard sur la localisation de ces profits en fait douter.

Si l'on rapporte par exemple le montant total des actifs des différentes filiales au nombre de leurs employés, on trouve un ratio moyen au niveau mondial d'un million de dollars d'actifs par personne. Si l'on observe la même information pour l'Irlande, les Pays-Bas et la Suisse, on passe à 4-5 millions. Si l'on considère la Barbade, c'est 22 millions, et plus de 45 millions pour les Bermudes ! Une localisation des profits dans les paradis fiscaux qui rapporte aux entreprises: Lipsey a ramené les profits après impôts des différentes filiales (hors intérêts et dividendes reçus des investissements de portefeuille) à leur masse salariale, et les différences sont astronomiques: là où le taux moyen pour l'ensemble du monde est de 84 %, on passe à 160 % pour la Suisse, 660 % pour l'Irlande et autour de 3 500 % pour la Barbade et les Bermudes.

Sur la base de l'étude du comportement de près de 7 000 filiales de sociétés européennes sur la période 1995-2005, deux chercheurs allemands (1) confirment le rôle joué par les "prix de transferts" des services immatériels - les prix auxquels les filiales d'une même multinationale s'échangent ces services - dans ces résultats. C'est ainsi, par exemple, que la filiale irlandaise de Microsoft concentre les droits de la propriété intellectuelle du groupe américain; les investissements immatériels des laboratoires pharmaceutiques Pfizer et Bristol-Myers Squibb, ainsi que les actifs immatériels du géant des télécommunications Vodafone sont également localisés à Dublin.

Directive. Pour éviter que les entreprises fassent systématiquement apparaître leurs profits dans les pays les moins taxés, la Commission européenne prépare une directive établissant une base fiscale consolidée. Les profits des groupes seraient taxés en une seule fois au niveau

européen, et le produit de la taxe redistribué entre les différents pays d'implantation selon des critères à déterminer. Mise en oeuvre sur la période 1996-2001 pour les multinationales allemandes, une telle pratique aurait permis à l'Allemagne de gagner 6 % de recettes fiscales supplémentaires, tandis que l'Irlande aurait vu les siennes diminuer de 40 % et les Pays-Bas de 65 %. On comprend pourquoi ces deux pays sont réticents à faire avancer le dossier...

Christian Chavagneux, Alternatives Economiques - n°272 - Septembre 2008

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.alternatives->

[economiques.fr/index.php?lg=fr&id_article=38286&id_publication=746&ogn=NLAE_sept08&prov=a06f5c51e6b6ec864c49a053b2ea624e&cat=reste](http://www.alternatives-economiques.fr/index.php?lg=fr&id_article=38286&id_publication=746&ogn=NLAE_sept08&prov=a06f5c51e6b6ec864c49a053b2ea624e&cat=reste)

La bataille des paradis fiscaux est engagée

Les pays européens proposent des mesures concrètes contre les paradis fiscaux, mais se querellent entre eux, s'accusant de tous profiter, à des degrés divers, de la fraude

Une offensive concrète contre l'argent de la fraude semble avoir été déclenchée après la conférence de mardi 21 octobre dénonçant les paradis fiscaux. L'évasion fiscale pourrait, dans un contexte de crise financière aiguë, devenir plus difficile. Les ONG regroupées dans la plate-forme « Paradis fiscaux et judiciaires » (1) l'espèrent. Elles ont salué hier « les engagements pris par les dirigeants français et leurs homologues de 16 autres pays de l'OCDE de ne plus accepter que des États et territoires prospèrent sur la fraude ». Tout en rappelant que « la réalité de cet engagement ne pourra être jugée qu'à l'aune des mesures effectivement adoptées ».

La France, moteur de l'offensive avec l'Allemagne, a détaillé mercredi par la voix du ministre du budget Éric Woerth ses mesures concrètes. À l'échelle nationale, elles entreront dans le collectif budgétaire qui sera présenté fin novembre. Paris pourrait créer « un service fiscal judiciaire » qui permettrait d'obtenir, pour les fraudes complexes, l'utilisation de moyens de police judiciaire. Bercy réfléchit à des amendes pour l'ouverture de comptes non déclarés à l'étranger, ou bien à rallonger les délais de prescription pour les contrôles fiscaux quand des paradis sont impliqués. Sont directement visés les « bonus » versés dans des paradis fiscaux aux dirigeants et aux traders.

La France réfléchit également à l'exclusion du « régime de faveur » en cas de fusion, si l'une des deux entités fusionnant appartient à un paradis fiscal. Ce régime autorise à ne pas taxer immédiatement les plus-values latentes de chacune des entités et profite aux grandes entreprises ayant un holding de tête dans un paradis fiscal.

Que faire de Monaco ?

Des mesures qui aident à comprendre l'imbrication de tous les pays développés dans les paradis fiscaux. Leurs banques, leurs entreprises et les plus riches de leurs citoyens en profitent sans pour autant sortir de la légalité. Éradiquer le fléau qui prospère aux portes des pays riches sera complexe. La France, qui tolère Andorre et Monaco à ses frontières, n'est pas exempte de critiques.

Que faire ainsi de Monaco ? La Principauté est administrée par la France qui lui fournit son ministre d'État, un haut fonctionnaire qui la gouverne et tient le rang de numéro deux après le prince Albert. La TVA perçue dans la Principauté fait l'objet d'un partage avec la France discuté en commission paritaire sous l'autorité du ministre français du budget. Et les plus importantes banques de Monaco sont des succursales d'établissements français.

« Monaco et Andorre vivent sur un acquis, explique Jacques Terray, de Transparence International. Ainsi, Monaco est propre dans ses échanges d'informations avec la France et opaque avec les autres. » Mais « ce ne sont pas des places majeures. Si Londres appliquait à la City, à l'île de Man et aux îles anglo-normandes la transparence en cours dans les grands pays continentaux, là, oui, la donne changerait énormément. »

"Le double langage" de Paris et Berlin

Mercredi 22 octobre, les pays européens montrés du doigt lors de la conférence ont vigoureusement dénoncé le double langage de Paris et Berlin. La Suisse a annoncé qu'elle allait convoquer l'ambassadeur d'Allemagne, après les propos du ministre des finances allemand estimant que le pays devrait « figurer sur la liste noire » des États non coopératifs. « Le Conseil fédéral (gouvernement) est mécontent » des propos tenus par Peer Steinbrück, a indiqué la ministre suisse des affaires étrangères Micheline Calmy-Rey.

Appelé par Nicolas Sarkozy à lever le secret bancaire dans son pays, le chef du gouvernement, ministre des finances du Luxembourg, et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a également réagi vivement. « Le président de la République s'insurge contre les paradis fiscaux (...) Moi, je pense que nous n'en sommes pas un », a lancé Jean-Claude Juncker.

Seules les mesures les plus générales proposées par Paris et Berlin ont trouvé un consensus. Demander à l'OCDE de réviser sa liste d'États et territoires non coopératifs semble acquis. Tenter d'interdire aux banques qui bénéficient d'un secours de l'État de travailler avec des paradis fiscaux paraît une solution de bon sens. Et revoir la directive épargne de l'Union européenne devient aux yeux de tous incontournable.

(1) La plate-forme regroupe 13 ONG, dont le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde, le CCFD, Foi et Justice, le Secours catholique Caritas, Transparence International... <http://www.argentsale.org>

Nathalie LACUBE, jeudi 23 octobre 2008

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.paradisfj.info/spip.php?article1669>

Les six mois à venir décisifs pour lutter contre les paradis fiscaux

PARIS - Les "six mois à venir seront décisifs" pour lutter contre les paradis fiscaux, "zones de non-droit" qu'il faut réguler pour reconstruire le système financier international, a affirmé jeudi à Paris un collectif d'ONG, dont Transparence International, lors d'une conférence de presse.

Le collectif demande d'"exclure du dispositif de soutien étatique les banques dont le siège est dans un paradis fiscal" et d'"interdire la distribution en Europe des produits des +hedge funds+ (fonds spéculatifs) non régulés". Les deux tiers des "hedge funds" ont leurs sièges dans des paradis fiscaux.

"Les épargnants français seraient surpris de savoir qu'une partie, certes petite, de leur épargne est investie dans ces produits toxiques que fabriquent les +hedge funds+ et qui sont distribués par les grandes banques françaises dans leurs sicavs et OPCVM", a souligné Daniel Lebègue, président de Transparence International France, ONG de lutte contre la corruption.

Le collectif baptisé "plate-forme paradis fiscaux et judiciaires" rassemble 13 organisations, dont les sections françaises d'Oxfam, Transparence International, Attac, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et le Secours Catholique.

"Les six mois qui viennent seront absolument décisifs", a estimé M. Lebègue, faisant référence notamment à une réunion le 21 octobre à Paris d'une vingtaine de pays de l'OCDE à l'initiative de la France et de l'Allemagne, et à l'élection présidentielle américaine du 4 novembre.

"Avec Barack Obama, on va faire avancer ce projet-là", a déclaré M. Lebègue, rappelant que le sénateur de l'Illinois, aujourd'hui candidat démocrate à la Maison Blanche, avait initié en 2007 un projet de loi contre les paradis fiscaux intitulé "Stop Tax Havens Abuse Act".

Une cinquantaine de centre offshore abritent plus de 400 banques, les deux tiers des 2.000 hedge funds (fonds spéculatifs), deux millions de sociétés écran et gèrent de l'ordre de 10.000 milliards de dollars d'actifs financiers", selon Transparence International, soit quatre fois le PIB de la France.

Le collectif souhaite aussi "la création d'un organe intergouvernemental de l'Onu chargé de la lutte contre la corruption" dans les pays du Sud, pendant du groupe de travail anticorruption de l'OCDE pour les pays riches.

Il suggère que la directive européenne sur l'épargne, qui prévoit la taxation des produits financiers, soit "étendue aux personnes morales et à toute entité juridique". Elle ne concerne actuellement que les personnes physiques.

La plate-forme demande aussi que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) réévalue sa liste noire des paradis fiscaux, sur laquelle ne figurent plus que Monaco, le Liechtenstein et Andorre.

"Avec la crise financière, il y a une prise de conscience du risque systémique que fait peser la finance souterraine, clandestine sur l'économie mondiale", a déclaré M. Lebègue. "On ne peut reconstruire le système financier international en laissant de côté des zones de non-droit, de non-transparence, de non-coopération".

vendredi 17 octobre 2008

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.paradisfj.info/spip.php?article1662>

Mafias et blanchiment : les juges suisses quittent le navire

Paul Perraudin, 57 ans, responsable de l'antenne genevoise des juges d'instruction fédéraux, quitte l'administration à la fin du mois d'octobre pour entrer dans le privé. Il rejoint BNP Paris (Suisse) comme responsable de « la conformité, des affaires juridiques et du contrôle permanent ». Paul Perraudin était le dernier des Bertossa's boys encore en fonction dans la Cité de Calvin. Il faut se souvenir qu'avant 1990, les banques suisses accueillait des valises d'argent, quand il ne s'agissait pas carrément de caisses, sans se préoccuper de la provenance des billets. Bernard Bertossa (socialiste) a été dans les années 1990 élu procureur général avec pour mission de nettoyer les écuries d'Augias. De jeunes magistrats, de droite comme de gauche (Paul Perraudin est démocrate-chrétien) le rejoignent. Pendant douze ans, le Palais de justice de Genève devient la terreur des mafias russes ou sud-américaines.

Perraudin se spécialise dans les enquêtes complexes et explosives, l'affaire Elf, les ventes de frégates à Taiwan, les fonds Salinas au Mexique, liés au trafic de drogue, etc. En 2002, après deux mandats, le procureur général Bertossa se retire. Banquiers et avocats d'affaires, associés aux partis de droite, Parti radical et Parti libéral, font alors un intense lobbying pour imposer Daniel Zappelli. Elu en 2002, réélu en 2008, ce jeune magistrat n'a jamais fait mystère de son objectif principal : enterrer l'ère Bertossa et, avec lui, tous les dossiers sensibles, afin que Genève demeure la capitale mondiale de la gestion de fortune. Depuis, tous les Bertossa's boys ont claqué la porte les uns après les autres. Devenu juge fédéral, puis suppléant du 1er juge d'instruction fédéral, Paul Perraudin était le dernier des Mohicans.

Les mafias et les blanchisseurs de toute la planète n'ont plus de soucis à se faire. Genève est redevenue aussi accueillante qu'avant 1990.

Vendredi 3 octobre 2008

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.paradisfj.info/spip.php?article1662>

Sénégal : Détournement de 19 millions au bureau de poste de Mbour, une caissière mise aux arrêts

La gendarmerie a interpellé et arrêté une caissière de la poste de Mbour soupçonnée du détournement de la somme de 19 millions de francs et faux en écriture. Maguette Sarr, la présumée coupable avoue les faits qui ont été dissimulés à travers des mandats fictifs. Le receveur de la poste de Mbour est emporté par ce manquement dont il nie toute implication. Il a été néanmoins relevé par sa direction.

Selon des sources proches de l'enquête ouverte par les pandores, un contrôle de La Poste a permis de découvrir le pot aux roses. Dans la journée du 14 octobre 2008, une vérification inopinée est faite au bureau de poste de Mbour. La caissière Maguette Sarr tombe avec un manquant de 19 millions. Les investigations menées permettent de trouver 20 mandats fictifs payés. Des vérifications auprès des dits bénéficiaires annoncés ne laissent aucun doute sur le détournement. Elle se met à table pour révéler son modus opérandi. Un mandat international fictif de deux millions de francs établi au nom de « Money Express » pris comme exemple ne lui donne aucune chance de maquiller ses opérations délictueuses.

Les faits se sont échelonnés à la période du 03 septembre au 09 octobre 2008. Des mandats internationaux payés portant sur la somme détournée, ont été à la base des soupçons de la

direction. La caissière incriminée reconnaît être la seule détentrice de la clé de sa caisse dont le double se trouve entre les mains de la direction.

Après tout, elle met en place une stratégie consistant à impliquer son receveur de lui avoir emprunté les sommes de 06 et 13 millions de francs. Ce dernier nie toute implication dans cette affaire de détournement. En décembre 2007, un premier manquant de 6 millions a été signalé dans sa caisse. Mais la somme sera remboursée par la suite. Des instructions données pour son éloignement des caisses vont rester vaines. Désormais dans les liens de la prévention, la dame Maguette Sarr va être présentée au parquet pour détournement et faux en écriture. Son receveur fait les frais des dégâts collatéraux, puisqu'il a été relevé.

Publié le 20 octobre 2008 à 13h41

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.africanglobalnews.com/spip.php?article5793>

Affaire du détournement de 100 millions au Trésor de Tambacounda : Le cerveau, un ancien contrôleur principal des douanes, finalement arrêté

L'épineuse histoire de détournement de deniers publics portant sur la somme de 100 millions de FCFA à la paierie de Tambacounda a connu son épilogue. Le cerveau de cette bande de personnes malintentionnées vient d'être cravaté. Il s'agit d'un ancien contrôleur principal des douanes à Tambacounda.

Selon nos antennes braquées à la maison d'arrêt et de correction de Tambacounda, l'ex-contrôleur principal des Douanes à Tambacounda Alioune Chanal Fall séjournerait à l'intérieur des cellules où il a retrouvé ses pairs. Son arrestation ferait suite à une enquête diligentée par les pandores. Qui auraient opéré une descente à Dakar, il y a quelques jours, pour cueillir le cerveau de cette rocambolesque histoire de détournement de deniers publics à la trésorerie paierie de Tambacounda portant sur une somme de 100 millions de FCFA. Cet ex-agent de l'administration des douanes sénégalaises, non seulement avait détourné près d'un milliard mais avait aussi déserté son service pour se rendre à l'étranger avant de revenir au bercail pour jouir de ses biens mal acquis. Mais c'était sans compter avec son passé pénal et la détermination des éléments de la brigade de recherches de la gendarmerie de Tambacounda.

Rappelons que l'enquête, dont la première manche avait démarré au mois de décembre dernier, avait abouti à l'arrestation de trois personnes inculpées par le juge d'instruction du 1^e cabinet du tribunal régional pour le délit de malversations commises dans les comptes du trésor. Les inculpés sont Ibrahima Sarr Sall (45 ans environ, policier municipal et agent comptable dudit service), de Tamsir Ndiaye (25 ans) et son père El hadji Ndiaye (56 ans, inspecteur de police municipale). L'agent comptable et son complice ont été rejoints en prison par l'inspecteur de police municipale le 12 février dernier. Ainsi, avec l'arrestation de cet ancien contrôleur principal des douanes et cerveau de ce détournement, leurs complices ne manqueront pas de les rejoindre en prison. En tout cas, ce scandale financier que la région n'a jamais connu est encore au centre des débats.

L'Observateur du Vendredi 31/10/ 2008

Détournement de 180 millions à Dakar - Source : Le juge traque une dizaine de chefs d'entreprise

L'affaire du détournement de 180 millions à la perception de Dakar-Source connaît un rebondissement. Le juge d'instruction du 2e cabinet à qui l'enquête a été confiée a donné une délégation judiciaire à la gendarmerie pour traquer et arrêter les directeurs de sociétés impliqués. Une dizaine de chefs d'entreprises risquent de se retrouver à Rebeuss s'ils ne remboursent pas les sommes engloutis.

Après Khabane Sène, le percepteur de Dakar-Source, arrêté, inculpé, placé sous mandat de dépôt puis mis en liberté provisoire après qu'il a versé une caution, le juge du deuxième cabinet a, dans son collimateur, d'autres chefs d'entreprises qui seraient mêlés à cette affaire de détournement de 180 millions au préjudice du trésor public.

A la suite des directeurs généraux de la Cge et de deux autres entreprises ainsi que le comptable de Atépa Technologie qui ont été inculpés et placés sous contrôle judiciaire après qu'ils ont versé des cautions pour éviter d'être expédiés à Rebeuss, dix autres directeurs sont dans le collimateur du juge d'instruction.

Il a, d'ailleurs, donné une délégation judiciaire à la gendarmerie qui a mené l'enquête préliminaire pour qu'elle mette la main sur ces deux chefs d'entreprises impliqués dans cette affaire de détournement de denier public et de faux et usage de faux.

Les hommes en bleu ont déjà commencé leur travail et des têtes risquent de tomber dans les prochains jours. Les personnes ciblées n'ont d'autres choix que de déposer une caution au greffe du tribunal régional de Dakar s'ils ne veulent pas être inculpés et placés sous mandat de dépôt. Il est, en effet, reproché au percepteur de Dakar-source d'avoir délivré à ces chefs d'entreprises de fausses quittances de déclaration sur le revenu. Ce qui leur a permis de payer des sommes de loin inférieures à celles qu'ils devaient verser au trésor. Ce qui, selon l'enquête menée par la gendarmerie et qui se poursuit avec cette délégation judiciaire, a causé un préjudice de 180 millions au trésor public.

Daouda MINE
L'Observateur du 29/10/2008
